

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 MARS 2023

N° 2023-05-14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mars à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués  
En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 9

Nombre de voix  
En exercice : 36  
Présentes : 10  
Exprimées par pouvoirs : 11  
**Total (mini 19) : 21**

**Quorum atteint**

### Délégué-es présents-es

#### **1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

#### **8 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Kevin KEYREL à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Yann TRACOL à Éric RICHARD, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT, Jean-François PERILHOU à Lionel TARDY

Délégué excusé : Claude AURIAS, Philippe CAHN, Christophe CAMP, Pierre COMBES, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER, Michel ROLLAND

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 17 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Liste des adhésions à des organismes extérieurs pour 2023 : ADEM, EducAlpes, réseau ALPARC, CAUE 05**

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	910 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	910 €	0 €

**Rapport :**

La Présidente propose les adhésions aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2023 :

■ **Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)**

Objectifs :

- Structurer le pastoralisme et délivrer une expertise technique
- Mettre en valeur les relations entre territoire et élevage
- Faire connaître le pastoralisme auprès du grand public

**Montant de la cotisation annuelle : 60 €**

■ **Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes**

Objectifs :

- Fédérer les acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français
- Permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître
- Recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager
- Favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau

**Montant de la cotisation annuelle : 100 €**

■ **ALPARC – Réseau alpin des espaces protégés**

Objectifs :

- Faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale comme le réchauffement climatique
- Favoriser la conservation de la biodiversité
- Promouvoir un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable
- Sensibiliser la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

**Montant maximum de la cotisation annuelle : 500 €**

■ **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hautes-Alpes**

Objectifs :

Promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale à travers :

- L'assistance aux collectivités territoriales et le conseil à la maîtrise d'ouvrage



- La formation auprès des élus, des enseignants et des acteurs du cadre de vie
- La sensibilisation du grand public (pédagogie, publications, expositions, etc.)

**Montant de la cotisation annuelle : 250 €**

Il est par ailleurs rappelé aux membres du Bureau syndical que 5 adhésions ont été encadrées par des conventions ou délibérations pluriannuelles ou permanentes. Cela concerne :

- La fédération des PNR – 15 000 €
- L'association des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 500 €
- L'association des PNR d'Auvergne Rhône Alpes – 400 €
- Le Réseau Régional des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur – 1 000 €
- L'association nationale des centrales villageoises - 200 € / an

L'adhésion à Cap Rural sera par ailleurs proposée en comité syndical, puisqu'il s'agit d'un établissement public, pour un montant de 500 €.

**Délibération**

- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure « III.4.1 Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'adhérer pour l'année 2023 aux organismes proposés, pour un montant global de 910 €
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

